Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 69 (1918)

Heft: 1

Artikel: Un intéressant peuplement de mélèze à Noville, près du lac Léman

[suite]

Autor: Badoux, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785225

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

disparu avec les rameaux — la branche, dans ce cas, semble avoir une ramification sympodique.

Dans la "Forstliche Naturwissenschaftliche Zeitschrift", 1893, R. Hartig a mentionné des dégâts causés par ce champignon aux jeunes chênes âgés d'environ 35 ans en Allemagne et en Autriche.

Ce champignon est mentionné au Käferberg près de Zurich par le D^r von Tavel, dans le "Bulletin Soc. bot. Suisse", T. XIII, 1903, p. 22.

Je ne vois aucun moyen pratique de lutter contre ce champignon qui est certainement l'hôte de nos vieux chênes depuis plus d'un demi siècle, à voir la curieuse forme des chênes sur la photographie, qui rappelle celle de tous ceux qui sont dans notre pays romand.

Montcherand, près Orbe, novembre 1917.

M. Moreillon, inspecteur forestier.

Un intéressant peuplement de mélèze à Noville, près du lac Léman.

(Suite.)

Ayant vu quel fut l'étonnant développement en volume du mélèze aux Isles de la Praille, examinons de plus près comment il a résisté aux attaques du champignon qui provoque le chancre de cette essence.

Ce champignon, qui a beaucoup occupé les forestiers et sur lequel on a écrit de nombreuses publications, est la pezize de Willkomm (*Peziza Willkommii*, R. Hart.), ainsi dénommé d'après le nom du botaniste qui, le premier, le décrivit.

Le "Journal forestier" ayant publié en 1906, pages 141 à 146, une étude de son rédacteur qui compilait l'état de nos connaissances sur ce champignon, nous pourrons nous abstenir d'y revenir, d'autant que dès lors aucun fait nouveau n'a été signalé. Nous renvoyons donc à l'article précité ceux de nos lecteurs que la question du développement de la pezize de Willkomm intéresse. Et, par la même occasion, nous leur recommandons vivement la lecture d'une étude du professeur D^r A. Cieslar, qui contient une orientation complète et objective sur la question.¹

¹ D^r Adolf Cieslar. Waldbauliche Studien über die Lärche. Zentralblatt für das gesamte Forstwesen. Wien 1904, pages 1 à 25.

Nous avons vu que, vers 1890, le perchis de mélèze de La Praille souffrait d'une forte invasion de la pezize. C'est à peine si un dixième des tiges était resté complètement indemne. Toutes celles enlevées en 1891, lors de la première éclaircie, étaient chancreuses, sans exception. Et le nombre des chancres sur la tige était invraisemblablement élevé. Sur un mélèze de 24 cm de diamètre, nous en avons compté, en 1899, pas moins de quinze, dont le plus haut était à 8 m au-dessus du sol.

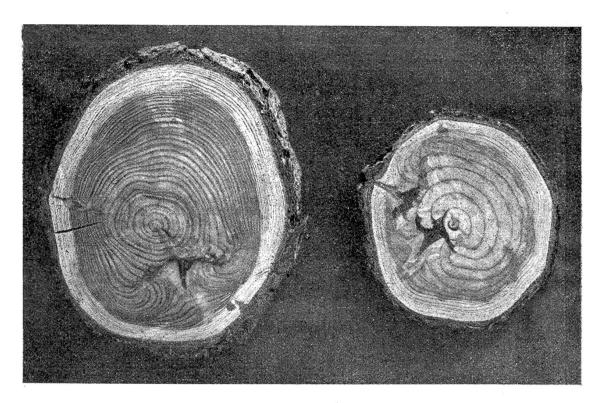
Durant les premières années de l'infection, la déformation chancreuse de la tige pénétrait jusqu'à la moelle; elle était accompagnée d'un abondant écoulement de résine.

Peu après l'éclaircie de 1891, notre peuplement avait un air piteux et semblait condamné à végéter misérablement. En réalité, l'éclaircie eut un effet merveilleux. La plupart des mélèzes gagnèrent rapidement leur procès et réussirent à tenir tête victorieusement au champignon. Les blessures chancreuses commencèrent à se cicatriser; les fûts, même les plus déformés, reprirent avec le temps une forme cylindrique normale et les écoulements de résine prirent fin petit à petit. Aujourd'hui, le rétablissement est si complet et si parfait qu'une seule tige de la placette laisse apparaître nettement des traces chancreuses; mais il n'y a plus d'écoulement de résine.

A cette unique exception près, toute trace quelconque de déformation a disparu; le peuplement apparaît normal et aucun forestier non prévenu ne se douterait, à l'examen de nos mélèzes, qu'il s'agit d'anciens mutilés qu'à un moment donné on aurait pu croire irrémédiablement condamnés à une mort certaine. Tant il est vrai que nous sommes loin encore de connaître à fond la biologie de nos essences et que cette ignorance peut souvent être la cause de déductions erronées.

Le recouvrement des blessures par la formation d'un tissu cicatriciel s'est fait sur quelques tiges avec une grande rapidité. On s'en convaincra par l'examen des deux coupes transversales cidessous sur lesquelles le phénomène est facile à suivre. La rondelle la plus petite a été détachée à 0,4 m au-dessus du sol sur une tige de 20 cm d'épaisseur; l'autre rondelle a été détachée à 0,35 mètre sur une tige dont le diamètre mesurait 28 cm (diamètre à 1,3 m 20 cm). La tige des deux mélèzes en cause avait repris une forme normale, mais ils étaient fortement surcimés.

Sur la première de ces tiges, le recouvrement complet du chancre le plus ancien (car il y en avait deux l'un à côté de l'autre, surgis à quatre ans d'intervalle!) a duré sept ans. Au bout de ce temps, aucune trace quelconque ne trahissait extérieurement la présence du chancre. Dans ce cas-là, la réaction du mélèze contre l'infection a donc été rapide et radicale. Sur l'autre tige, l'infection s'étant produite à l'âge de 9 ans, le recouvrement complet a nécessité une durée plus longue, soit d'environ 12 ans, fait naturel puisque l'écartement entre les deux bords de la plaie était



plus considérable. Ce n'est qu'au bout de 18 ans que la tige avait repris sa forme normale. Dans un autre cas, le recouvrement avait exigé 27 ans.

Ici, se pose une question: à quel âge l'infection a-t-elle eu lieu? L'examen de nos deux rondelles qui ont été prises sur deux tiges différentes, à la même hauteur au-dessus du sol, montre que cette infection s'est produite à des époques différentes. Sur la première, soit la plus petite, elle a dû se produire alors que l'arbre en question était âgé de 4 ou 5 ans; sur l'autre, à 9 ou 10 ans. On peut en conclure presque certainement que le premier sujet était déjà infecté lors de la plantation: le parasite a été sans doute apporté aux Isles par les plants mis à demeure en 1864.

Une autre conclusion à tirer de ces faits, c'est que le recouvrement a été d'autant plus rapide que l'infection a eu lieu plus tôt. Nous pourrions encore en déduire que les mélèzes atteints dans leur jeune âge ne sont donc pas nécessairement condamnés à périr. L'idée contraire émise par l'auteur de l'article du "Journal forestier suisse" de 1906 doit donc être complétée en y apportant ce correctif. Il y est dit, en effet, ceci à la page 142: "Sur les jeunes mélèzes, le mycèle atteint bientôt tout le tour de la couche libérienne, il cerne la plante et les parties situées au-dessus finissent par périr."

Nos mélèzes de la Praille ont donc résisté aux attaques de la pezize et, à l'âge de 45 à 50 ans, ils n'en laissent plus voir extérieurement la moindre trace.

Voilà qui est tout à la louange du mélèze et bien propre à montrer qu'il ne faut pas, quand on a à faire à cette essence, dans les sols qui lui conviennent, jeter trop vite le manche après la cognée. Il a suffi, dans le cas particulier, d'un desserrement du perchis, pour réaliser cet heureux résultat. C'est encourageant et bien intéressant au point de vue cultural.

Reste à voir ce que vaudra le bois de tiges fort belles extérieurement, mais dont les séduisants dehors recouvrent tant de tares. Au point de vue technique, il va sans dire que ces bois ont perdu de leur qualité. Mais moins cependant qu'on pourrait le supposer au premier abord. L'examen de nos deux rondelles montre que la soudure des couches du tissu de recouvrement est parfaite; il n'y a pas solution de continuité. Sans doute un morceau d'écorce est resté inclus entre les lèvres du bourrelet — et c'est là un point faible — mais nous n'avons observé aucune trace de carie. Le défaut n'est, à tout prendre, pas bien considérable, d'autant que ces tares sont de peu de longueur dans le sens longitudinal et n'affectent que le centre de la tige.

Quelles conclusions d'ordre général peut-on tirer de l'examen du cas particulier décrit ci-dessus?

Le D^r Cieslar, dans son article précité, écrit: "que le degré de nocuité du champignon provoquant le chancre du mélèze est fonction de l'activité du forestier dans le traitement cultural de cette essence, étant bien entendu qu'elle soit en station. Le mélèze croissant en station et convenablement traité n'a rien à craindre de la pezize. L'apparition de ce champignon sur le mélèze est un

phénomène d'ordre secondaire que l'on constate dans tous les cas où cette essence est entravée d'une façon quelconque dans son libre développement. Ces cas se ramènent toujours à une erreur dans le choix de la station, dans le mélange avec d'autres essences, dans la création du peuplement et dans son traitement cultural. Le mélèze est extrêmement sensible pour toute erreur commise dans ces cas, en particulier pour tout traitement qui ne tient pas compte de ses particularités biologiques."

La façon dont se sont comportés les mélèzes de La Praille montre à l'évidence que M. le D^r Cieslar a raison quand il fait remonter la responsabilité des échecs de la culture du mélèze à un traitement cultural mal compris ou insuffisant. Il est probable qu'aux Isles de La Praille le perchis qui, vers 1891, était en si mauvaise posture aurait fini par péricliter si, par le plus heureux des hasards, l'éclaircie ne lui était venue en aide de façon si opportune. Il a suffi pour le mettre à l'abri des coups du champignon de lui procurer plus d'air, plus de lumière et de donner ainsi à ses tiges la latitude de se développer librement.

N'est-il pas permis d'admettre que l'omission de cette simple opération culturale a été bien souvent la cause de l'échec des très nombreux boisements de mélèze effectués sur le continent et en Angleterre, vers le milieu du siècle précédent. Tout comme M. Cieslar, nous inclinons à croire qu'ils eussent mieux résisté aux attaques de la pezize de Willkomm si les soins culturaux ne leur avaient pas manqué trop souvent.

La dernière édition du "Traité de protection des forêts", de Hess-Beck (Der Forstschutz), indique pour lutter contre le champignon du chancre du mélèze les mesures suivantes:

1° un choix judicieux des stations pouvant convenir au mélèze; 2° éviter d'élever le mélèze en peuplements purs; donner d'emblée aux jeunes plants un espace suffisant.

Nous proposons d'ajouter à ces deux recommandations, auxquelles chaque forestier souscrira, celle-ci: commencer de bonne heure l'éclaircie des groupes de mélèze, la répéter souvent et veiller à ce que les cimes aient constamment un espace suffisant pour leur libre développement. En d'autres termes, tenir le mélèze à l'état très clair et protéger le sol par des sous-plantations pour lesquelles, aux basses altitudes, le hêtre et le sapin conviendront généralement le mieux.

H. Badoux.